



CRFG  
comité régional franco-genevois



# Observatoire statistique transfrontalier des accords bilatéraux

Synthèse 2005



Ain - Haute-Savoie

Genève - Vaud



## Sommaire

### En bref

Attractivité contre conjoncture 2 | 3

### Population

Croissance démographique : ralentissement en 2004 du côté suisse 4 | 5

Ain, Haute-Savoie : dans une région au dynamisme démographique fort 4 | 5

Canton de Genève : un solde migratoire européen (UE 15) très positif 4 | 5

Canton de Vaud : les Européens (UE 15) de retour à partir de 2002 4 | 5

Agglomération genevoise : l'attrait de la périphérie se confirme 6 | 7

### Emploi

Stagnation de l'emploi 6 | 7

Créations d'entreprises en hausse 6 | 7

Les frontaliers toujours plus nombreux 8 | 9

Entrées de travailleurs de l'UE en Suisse : quelques définitions 8 | 9

Vaud et Genève : toutes les catégories de permis progressent 10 | 11

Chômage : stabilité par rapport à 2003 10 | 11

Revenu minimum : croissance du nombre de bénéficiaires 10 | 11

### Logement

Niveau record dans la construction de logements 12 | 13

Tensions toujours très vives sur le marché immobilier 12 | 13

Logement social : l'offre demeure insuffisante 12 | 13

### Déplacements

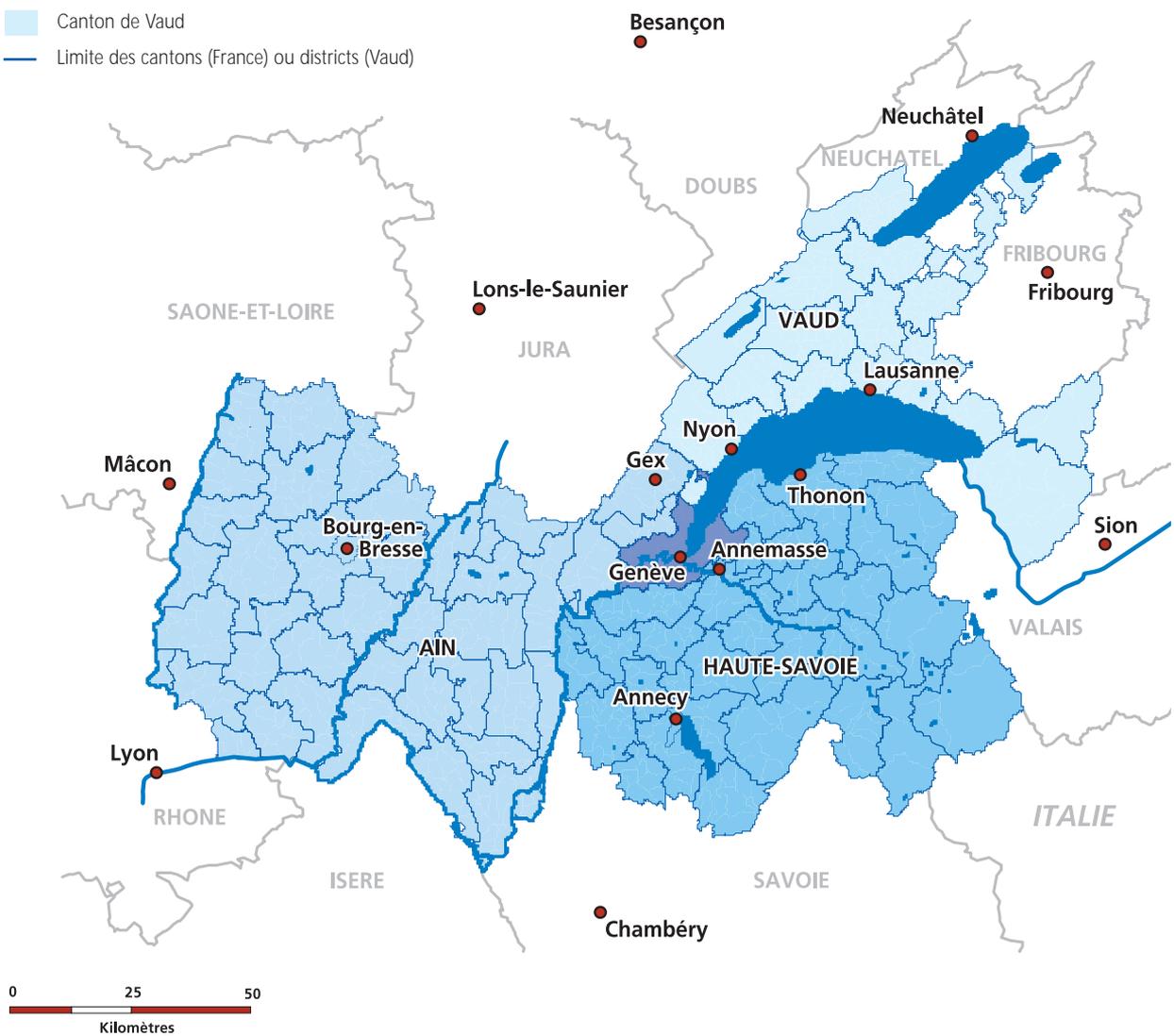
### Santé

### Formation

Chiffres arrêtés au 30 juin 2005

## Espace transfrontalier : quatre territoires

-  Département de l'Ain
-  Département de la Haute-Savoie
-  Canton de Genève
-  Canton de Vaud
-  Limite des cantons (France) ou districts (Vaud)



## Attractivité contre conjoncture

**Malgré une situation conjoncturelle maussade, les accords bilatéraux entrés en vigueur à mi-2002 développent leurs effets et les phénomènes transfrontaliers prennent davantage d'ampleur en 2004, conférant une nouvelle impulsion à l'agglomération franco-valdo-genevoise.**

Il n'y a jamais eu plus de titulaires d'un permis frontalier qu'à fin 2004 : 58 200 dans les cantons de Genève et de Vaud, presque un quart de plus en deux ans. Dans l'Ain et la Haute-Savoie, on en dénombre 51 700, un quart de plus aussi en deux ans, 98 % des autorisations ayant été délivrées dans l'un des deux cantons, les autres en Valais. Certes, depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, leur progression doit quelque chose à des substitutions entre catégories d'autorisation de travail en Suisse ou à des régularisations de situation, comme leur effectif jamais observé à ce jour à des arrêts d'activité non signalés. Toutefois, par ses dimensions, le phénomène de la main-d'œuvre frontalière révèle surtout que cet espace partagé par une frontière nationale n'a pas perdu son attractivité et qu'il constitue un bassin toujours plus animé par les flux de la vie quotidienne de ses habitants.

La croissance démographique y reste appréciable. Traditionnellement, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie figurent parmi les plus dynamiques de Rhône-Alpes par leur solde migratoire élevé et les derniers chiffres concernant la région ne prêchent pas pour le contraire. Dans les deux cantons suisses, l'accroissement de la population est toujours important en 2004, même s'il ralentit par rapport à l'année précédente. Ces territoires sont traditionnellement ouverts aux migrations (la population de nationalité étrangère représente 30 % dans le canton de Vaud et presque 40 % dans celui de Genève), mais celles-ci sont aussi très liées au rythme de l'activité économique. Le nombre de ressortissants de l'Union européenne à 15 croît dans la population des deux cantons, se rapprochant depuis deux ans des niveaux observés dans les premières années 90. L'entrée en vigueur du premier volet de l'accord bilatéral sur le libre circulation en juin 2002 avait dopé leur apport migratoire; à fin 2004, l'effet de l'application du deuxième volet, depuis six mois seulement et dans un contexte de stagnation économique, est moindre.

Liée à cette croissance démographique, la construction de logements atteint un niveau record depuis 1998 dans l'agglomération transfrontalière. Le phénomène est massif à la périphérie, dans le Genevois français en particulier. Côté Haute-Savoie, il se développe bien au-delà : Vallée de l'Arve, où Bonneville se démarque tout particulièrement, Annecy et Chablais. Pour autant, la demande est loin d'être satisfaite. Des deux côtés de la frontière, tous les indicateurs de tension restent au rouge et les prix continuent leur envolée. Dans le Genevois français (mais à Annecy aussi), ceux-ci ont dépassé la moyenne nationale (Paris y étant inclus).

Les difficultés économiques restent encore bien présentes en 2004. Si, à la périphérie de l'agglomération franco-valdo-genevoise, l'activité économique se maintient avec plus de succès dans la partie française, elle hésite dans la partie suisse, entraînant la stagnation de l'emploi dans le canton de Vaud. Le cœur de l'agglomération pâtit spécialement de la situation : l'emploi recule dans le canton de Genève et le taux de chômage y demeure élevé. Pourtant, les contingents de main-d'œuvre sont épuisés en un rien de temps; le nombre de frontaliers occupés augmente de 10 % en 2004 et, de toutes les annonces faites en Suisse par des entreprises nationales pour des emplois de moins de trois mois, Genève en concentre 17 %. L'économie genevoise et, en particulier, son marché du travail vivent au double rythme de la conjoncture et de la libéralisation économique, dont les accords bilatéraux ne constituent qu'un épisode. Bien que toujours marqué par une frontière, l'espace franco-valdo-genevois gagne inéluctablement en cohérence.

# Population

Depuis le d but des ann es 90, la croissance d mographique ne s'est pas d mentie dans l'espace transfrontalier constitu  des deux cantons suisses et des deux d partements franais. Mieux, elle a toujours largement d pass  celle des grands ensembles de r f rence que sont la France m tropolitaine, Rh ne-Alpes et la Suisse.

## **Croissance d mographique : ralentissement en 2004 du c t  suisse**

Dans les cantons de Gen ve et de Vaud, la croissance d mographique se poursuit en 2004 : respectivement + 0,9 % et + 1,1 %. En revanche, malgr  l'entr e en vigueur du 2<sup>e</sup> volet de l'accord sur la libre circulation des personnes   mi-2004 et, de ce fait, un acc s au march  de l'emploi encore facilit , la progression faiblit par rapport aux ann es pr c dentes. Le fl chissement est sensible par rapport   2003, qui suit l'entr e en vigueur du 1<sup>er</sup> volet de l'accord, o  l'on observait une progression de la population de 1,6 % dans le canton de Gen ve et de 1,4 % dans le canton de Vaud.

Certes, en 2004, davantage de Suisses partent s'installer dans un autre canton ou   l' tranger;   Gen ve, exceptionnellement, les d parts de fonctionnaires internationaux l'emportent sur les arriv es; enfin, le nombre de personnes relevant du domaine de l'asile baisse dans l'un et l'autre cantons, notamment en raison de l'apaisement des conflits dans les Balkans et d'une politique f d rale plus limitative.

Pour autant, les deux territoires ne perdent pas leur attractivit . Compar    l'accroissement annuel moyen observ  depuis 1998, soit 0,9 %, le rythme de la croissance d mographique demeure soutenu dans le canton de Vaud en 2004. Il reste sur la lanc e du mouvement vigoureusement reparti   la hausse   la suite de l'entr e en vigueur des accords bilat raux   mi-2002, l'accroissement annuel basculant alors au-del  du 1 %. Dans le canton de Gen ve, en revanche, il marque nettement le pas par rapport   la m me p riode 1998-2004 (1,4 %). Mais,   la diff rence du canton de Vaud, il avait retrouv  un fort dynamisme d mographique d s 1999, juste apr s que la r cession a pris fin : jusqu'en 2002, l'accroissement annuel moyen atteint 1,5 %. A partir de mi-2002, un effet "accords bilat raux" prend le relais, se d ployant surtout en 2003.

Les accords bilat raux desserrent l'acc s au march  de l'emploi du c t  suisse, dopant les apports migratoires et donc la croissance d mographique. C'est ce qui se passe   partir de mi-2002. Puis le ralentissement conjoncturel grippe l' conomie, amoindrissant l'effet des accords bilat raux sur les apports migratoires cantonaux. C'est ce qui se passe en 2004.

## **Ain et Haute-Savoie: dans une r gion au dynamisme d mographique fort et ancien**

L'Ain et la Haute-Savoie sont deux des d partements de Rh ne-Alpes o  l'on observe les plus fortes augmentations de population. Au cours des ann es 90 d j , la zone frontali re enregistrait une croissance d mographique rapide, port e par un solde migratoire important. Selon l'enqu te annuelle de recensement 2004, la croissance d mographique place Rh ne-Alpes au quatri me rang des 22 r gions franaises. Le rythme de progression annuel moyen de la population depuis 1999 s'est accru par rapport aux ann es pr c dentes (+ 0,9 % contre + 0,6 % entre 1990 et 1998), gr ce   un solde naturel  lev  (+ 0,5 %) et   un solde migratoire largement positif et en net progr s compar    la d cennie pr c dente (+ 0,4 %). Les r sultats issus de la seule enqu te de recensement r alis e en 2004 ne permettent pas d'obtenir actuellement une information   un niveau g ographique plus fin que celui de la r gion.

## **Canton de Gen ve : un solde migratoire europ en (UE 15) encore tr s positif en 2004**

Dans le canton de Gen ve, la population d'origine europ enne (UE 15) augmente finalement d'un millier de personnes (1 060) en 2004, comme l'ann e pr c dente. Sans les naturalisations, dont la moiti  les concerne, on compterait presque 3 000 Europ ens (UE 15) de plus (3 200 en 2003). Ce n'est que depuis deux ans que l'on observe   nouveau de tels accroissements. En effet, apr s avoir ralenti sa pro-

gression au début des années 90, alors que la crise économique s'installe, la population européenne (UE 15) a diminué jusqu'en 2002. A la suite de l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, à mi-année, la tendance s'inverse.

Contrairement à 2003 où un mouvement particulièrement fort de naturalisations avait en partie masqué l'apport migratoire, l'accroissement relativement limité des Européens de l'UE 15 en 2004 est plus particulièrement lié à leur arrivée à Genève en moins grand nombre (- 2 % contre + 16 % l'année précédente). Simultanément, on compte plus de départs (+ 3 %, contre une baisse de 7 % une année auparavant). Le solde migratoire reste très positif comparativement aux années 90, mais il fléchit par rapport à 2003 (2 300 contre 2 600).

Depuis deux ans, le mouvement d'immigration des Européens de l'UE 15 est plus fort et, simultanément, leur mouvement d'émigration autrement plus faible, que ceux que l'on observe pour les autres groupes de nationalités (Europe hors UE 15 et "reste du monde"), même si l'on tient compte, pour ces derniers, de facteurs politico-économiques pouvant amplifier assez brusquement les évolutions. Français et Portugais constituent toujours les plus gros effectifs d'immigrés étrangers mais, depuis 2002, Allemands, Britanniques et Italiens s'inscrivent, comme les Français, dans un mouvement à la hausse renforcé.

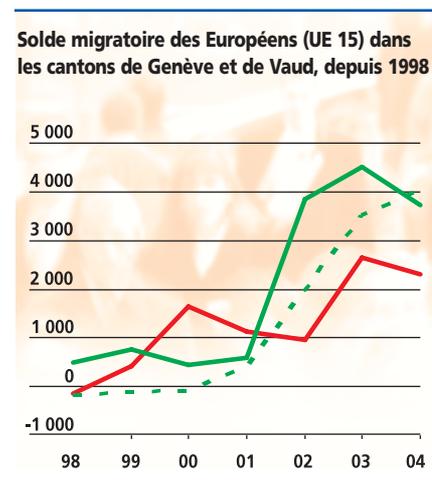
A la différence des autres nationaux dont les motifs sont plus diversifiés, les Européens de l'UE 15 (fonctionnaires internationaux non compris) arrivent dans le canton principalement pour exercer une activité lucrative (depuis trois ans, 45 % d'entre eux en moyenne), presque en totalité dans le cadre de la main-d'œuvre contingente. Contrairement aux autres groupes de nationalités, le nombre des immigrés UE 15 pour cause d'activité professionnelle progresse en 2004 (+ 6 %). Presque les trois quarts sont au bénéfice d'un permis de moins d'un an (deux tiers en 2003). Comme les années précédentes, la majorité d'entre eux est relativement jeune (de 25 à 39 ans), de nationalité portugaise ou française, et embauchée dans le secteur tertiaire (commerce, hôtellerie, services de consultants, etc.).

Des Européens (UE 15) arrivent également au titre du regroupement familial (un quart en moyenne depuis 2002). Reflétant peut-être le climat économique incertain qui prévaut en 2004 en Suisse, leur nombre recule, par rapport à l'année précédente, nettement plus que pour les autres groupes de nationalités (respectivement - 20 % et - 12 %). Les détenteurs de permis de courte durée sont les moins nombreux (un sur cinq); en revanche, presque les trois quarts détiennent un permis annuel renouvelable. Outre le motif "formation" (8 % des arrivants en moyenne depuis 2002), des Européens (UE 15) viennent aussi résider dans le canton de Genève sans exercer une activité lucrative. Depuis trois ans, ceux-ci ne représentent en moyenne que 3 % des immigrés étrangers et, en 2004, l'évolution de leur effectif s'infléchit encore.

Dans le canton de Vaud, le nombre d'Européens (UE 15) - résidents permanents et "courts séjours"<sup>1</sup> - augmente de 3 600 personnes en 2004. Comme à Genève, cet accroissement serait supérieur sans les naturalisations. Pour la deuxième année consécutive, la progression est forte; elle tranche singulièrement avec les évolutions faibles, voire très faibles ou carrément négatives des années 90. Un trait spécifique au canton de Vaud : c'est dès 2002 que la progression des Européens (UE 15) commence à reprendre son cours, soit juste après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux en juin.

<sup>1</sup> La population étrangère prise en compte dans l'analyse comprend la population dite permanente, soit l'ensemble des résidents étrangers en possession d'une autorisation d'établissement ou de séjour annuelle (concept présidant au dénombrement officiel de la population vaudoise), et les détenteurs d'une autorisation de séjour de moins d'un an. A la différence du canton de Genève, elle n'inclut pas les fonctionnaires internationaux et les personnes qui relèvent du domaine de l'asile, leur nationalité ne faisant pas partie des données à disposition. Ces deux catégories représentent respectivement 0,4 % et 1,2 % de la population totale.

## La "préférence européenne" ?



- Genève (ensemble des Européens "UE 15")
- Vaud (ensemble des Européens "UE 15")
- Vaud (Européens "UE 15" faisant partie de la "population permanente")<sup>1</sup>

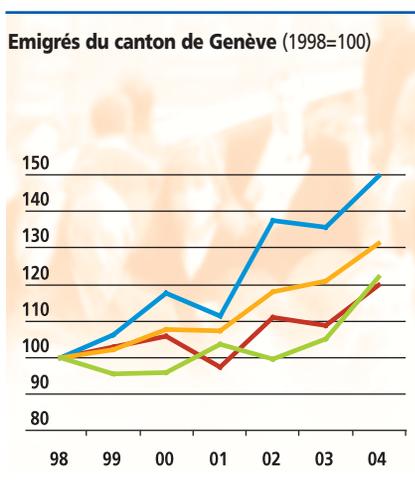
## Canton de Vaud : les Européens (UE 15) de retour à partir de 2002

Comme à Genève encore, l'accroissement de la population européenne (UE 15) est moindre en 2004 qu'en 2003 : 3 % contre 4 % (ces derniers représentant 4 400 personnes). Tandis que l'effectif des immigrés de l'UE à 15 est en diminution (- 3 %), celui des émigrés est en augmentation (+ 2 %), infléchissant l'évolution du solde migratoire des Européens (UE 15), qui s'était notablement gonflé à partir de 2002. En ne considérant que les Européens (UE 15) résidant en permanence dans le canton (définition qui exclut les catégories de population les plus volatiles comme les détenteurs de permis de moins d'un an), leur solde migratoire progresse encore en 2004, quoique de façon plus atténuée qu'en 2003.

Comme celui des Européens de l'UE 15, l'apport migratoire est moindre pour ceux en provenance des dix nouveaux pays membres; en revanche, ce n'est pas le cas des autres (hors UE à 25), dont le nombre d'arrivées dépasse largement celui des départs. Précisons aussi que les effectifs respectifs de ces groupes de nationalités ne sont pas non plus du même ordre (la population européenne (UE 15) représente à elle seule plus de 70 % de la population étrangère du canton de Vaud) et les effets des mouvements migratoires n'ont donc pas le même impact non plus.

En 2004 comme lors des deux années précédentes, un grand nombre d'Européens de l'UE à 15 arrivent dans le canton de Vaud au titre d'une autorisation de moins d'un an (en moyenne près de 60 %). Le nombre de ces permis dépend beaucoup de l'évolution de la conjoncture économique. Après avoir considérablement augmenté jusqu'en 2001, il diminue, vigoureusement à partir de 2003 (alors que dans le canton de Genève, il croît sans discontinuer). Parmi les immigrés Européens (UE 15), deux nationalités se distinguent particulièrement : en moyenne, depuis 1998, Portugais et Français en constituent les deux tiers. Le nombre de Portugais va croissant et cette tendance se confirme en 2004. Depuis 2003, ils constituent la première communauté étrangère du canton de Vaud.

Indépendamment de ceux qui arrivent au titre d'une autorisation de séjour de moins d'un an (pour lesquels il n'est pas possible de préciser le motif d'immigration), les Européens (UE 15) viennent en 2004 dans le canton de Vaud principalement pour exercer une activité lucrative. Le regroupement familial constitue leur deuxième motif d'immigration, le troisième étant la formation. Par comparaison, la plupart des immigrés non européens viennent d'abord au titre du regroupement familial puis de la formation.



- Ensemble des émigrés
- Vers la France voisine (Ain et Haute-Savoie)
- Vers le canton de Vaud et la France voisine (Ain et Haute-Savoie)
- Vers le district de Nyon

Avec des effectifs qui restent restreints, on observe des irrégularités d'une année à l'autre. Mais la tendance générale est claire : en 2004, le mouvement des résidents du canton de Genève vers la périphérie de l'agglomération continue; il se renforce même.

Jusqu'alors un peu à l'écart, le district de Nyon participe nettement à cette dynamique en 2004. Cette immigration en provenance de Genève contribue à la croissance démographique du district, systématiquement supérieure à la moyenne vaudoise.

Le mouvement est également très soutenu côté France voisine. Relancé en 1998, celui de ressortissants suisses s'est accéléré à partir de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux. Un premier seuil (le millier) avait été franchi à la fin des années 90. En 2004, celui du millier et demi est dépassé. Depuis 1998, on peut estimer à 1 300 le nombre moyen de Suisses qui s'installent chaque année en France pour y résider, un peu plus de 70 % se dirigeant vers la Haute-Savoie.

**Agglomération genevoise:  
l'attrait de la périphérie  
se confirme**

# Emploi

Dans un climat conjoncturel national et international en demi-teintes, la tendance à la stagnation de l'emploi se poursuit depuis 2002 de part et d'autre de la frontière. En 2003 (année des derniers chiffres communs disponibles), l'agglomération genevoise (canton de Genève et zone d'emploi du Genevois français, sans le district de Nyon en raison de l'indisponibilité des données) n'échappe pas à la morosité : l'emploi y baisse de 0,7 %. La diminution est marquée à Genève (- 1,1 %), alors que l'emploi est en légère hausse dans le Genevois français (+ 0,7 %). Au total, l'agglomération emploie plus de 330 000 personnes à fin 2003.

En élargissant la zone de référence à ce que l'on nommera le bassin lémanique (soit l'agglomération genevoise plus l'ensemble du canton de Vaud - pour des questions de disponibilité de données - et la zone d'emploi du Chablais haut-savoyard), l'emploi reste stable entre 2002 et 2003. En effet, le dynamisme du Chablais (+ 2,9 %) et la bonne tenue du canton de Vaud (+ 0,4 %) compensent la perte d'emploi enregistrée au centre de l'agglomération.

Entre 1998 et 2003, dans les deux périmètres considérés, le rythme de progression de l'emploi est semblable (+ 1,6 %), supérieur à celui de Rhône-Alpes (+ 1,3 %) et de la Suisse (+ 0,9 %).

Du côté suisse, les chiffres disponibles pour 2004 montrent que l'emploi reste globalement stable dans le canton de Vaud : après être remonté en cours d'année, l'emploi retrouve à fin 2004 son niveau de fin 2003. Dans le canton de Genève, l'emploi poursuit la baisse entamée depuis la mi-2003. Au début 2005, il se stabilise à Genève et baisse très légèrement dans le canton de Vaud.

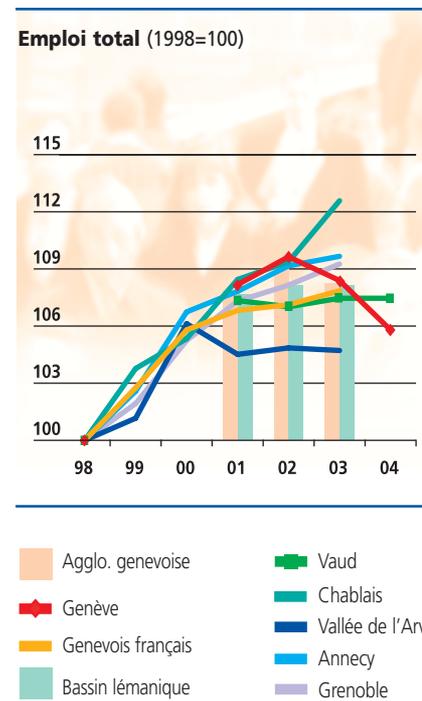
L'agglomération genevoise (canton de Genève, zone d'emploi du Genevois français et district de Nyon) enregistre en 2003 plus de 2 000 créations d'entreprises, soit 8 % de plus qu'en 2002. Cette croissance marquée touche les deux côtés de la frontière, à l'exception du district de Nyon qui affiche un recul après la hausse observée en 2002. Plus d'une création sur deux a lieu dans le Genevois français.

Il est vrai que le dynamisme de la création en France est plus le fait des dispositifs d'aide à la création d'entreprises que de la conjoncture. D'ailleurs, faisant suite à trois années de progression ininterrompue, les créations d'entreprises ont connu en 2004 un niveau record, en France comme en Rhône-Alpes. Dans la zone frontalière, à l'exception du Chablais où la hausse est particulièrement nette, les créations progressent plus modérément et les taux de création des zones d'emploi proches de la frontière dénotent un même niveau de renouvellement du tissu économique qu'en Rhône-Alpes.

En Suisse, le mouvement de créations de nouvelles entreprises est, au contraire de la France, en phase avec la conjoncture. Après la baisse de 2001 et 2002, les créations repartent à la hausse en 2003. Dans le canton de Genève, le nombre d'entreprises nouvelles dépasse les 800, représentant 1 700 emplois. C'est dans les activités financières et d'assurances ainsi que dans les services aux entreprises et l'immobilier que la dynamique est la plus forte. Dans le canton de Vaud, le nombre de créations est de 900, pour un total d'emplois de 1 700. C'est dans les domaines des activités financières et d'assurances, du commerce et de la construction que les créations sont les plus nombreuses.

Le nombre de frontaliers continue de croître en 2004. Le nombre de permis se montait à 45 100 à fin décembre 2004 dans le canton de Genève et il dépassait les 13 000 unités dans le canton de Vaud. Le nombre de permis n'est toutefois plus une indication précise du nombre de frontaliers actifs.

## Globalement, stagnation de l'emploi



## Créations d'entreprises en hausse

## Les frontaliers toujours plus nombreux

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2002, la validité de la majorité des permis de frontaliers est de 5 ans, contre un an auparavant en général (deux ans lors d'un renouvellement). Comme les cessations d'activité ne sont pas toujours annoncées, il s'ensuit qu'une partie des personnes bénéficiant d'un permis valable ne travaillent plus de l'autre côté de la frontière. Cette part est estimée à 10 % pour l'ensemble de la Suisse, du même ordre pour les cantons de Genève et de Vaud. Les autres, effectivement employés dans les entreprises, sont les frontaliers dits "actifs".

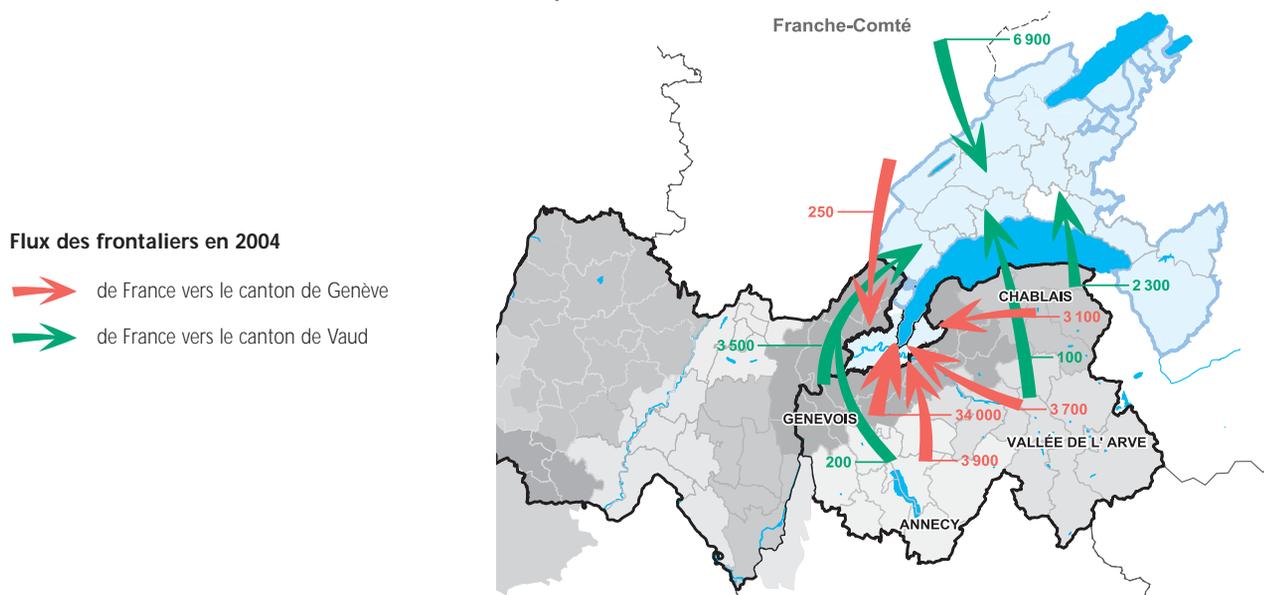
Entre 2003 et 2004, la hausse des frontaliers actifs est de 10 % dans le canton de Genève (40 700 personnes à fin 2004) et de 2 % dans le canton de Vaud (12 000 personnes à fin 2004). Pour l'ensemble de la Suisse, l'augmentation est de 3 %.

Depuis 1998, l'augmentation annuelle moyenne du nombre de frontaliers actifs est de 8 % dans le canton de Genève et de 7 % dans le canton de Vaud, soit nettement plus que pour l'ensemble de la Suisse (+ 4 %). Cette progression soutenue confirme le caractère attractif de la région lémanique pour la main-d'œuvre de France voisine. La part des frontaliers actifs dans les deux cantons par rapport à l'ensemble de la Suisse passe ainsi de 25 % à 30 % entre 1998 et 2004. Pour Genève, la hausse est particulièrement spectaculaire depuis 2001, avec une croissance annuelle moyenne de 10 %.

Globalement, la plupart des titulaires d'un permis de travail frontalier délivré par les cantons de Genève et de Vaud proviennent de Rhône-Alpes. Cependant, la situation diffère nettement entre les deux territoires. Dans le canton de Vaud, la majorité est en effet domiciliée en Franche-Comté (53 % à fin 2004). Parmi ceux venant de Rhône-Alpes (47 %), le lieu de résidence est le plus souvent situé dans la zone d'emploi du Genevois français (26 %) et celle du Chablais (18 %).

Dans le canton de Genève, à fin 2004, les trois quarts des titulaires d'une autorisation frontalière sont domiciliés dans le Genevois français, les autres essentiellement dans les trois zones d'emploi d'Annecy (9 %), de la Vallée de l'Arve (8 %) et du Chablais (7 %). Entre 1998 et 2004, la part de ceux qui résident dans le Genevois français a légèrement diminué de 80 % à 75 %. Les zones d'emploi plus éloignées sont en hausse, notamment Annecy, dont la part passe de 6 % à 9 %. Les frontaliers habitent donc de plus en plus loin, mais cette tendance reste tout de même peu marquée au regard du nombre de nouveaux permis délivrés pendant cette période.

### Ain et Haute-Savoie: principales zones d'emploi d'où proviennent les titulaires d'un permis frontalier en 2004



Depuis le 1er juin 2004, les mesures liées à l'introduction de la libre circulation des personnes dans le cadre des accords bilatéraux ont modifié la réglementation d'accès au marché du travail suisse pour la main-d'œuvre en provenance de l'UE 15. Les ressortissants suisses et communautaires ont désormais les mêmes droits sur le marché du travail suisse. Néanmoins, le nombre d'autorisations de séjour reste encore contingenté. Les autorisations de séjour pour les personnes actives se divisent en deux catégories principales : celles de longue durée (pour les contrats de travail de plus d'un an) et celles de courte durée (pour les contrats de travail de quatre mois à un an). On parle de population permanente pour les titulaires d'un permis de longue durée et de population non permanente pour les autres. Il n'y a pas toutefois de cloisonnement hermétique entre les permis : une autorisation de courte durée peut se transformer en permis de longue durée pour une personne. Autre élément qui perturbe le dénombrement des entrées d'actifs (qui est l'indicateur de référence), les permis de longue durée donnent droit au regroupement familial. Les conjoints peuvent ainsi entrer en Suisse sans être comptabilisés parmi les personnes actives mais le devenir ensuite assez rapidement. Dans ce cas, les entrées de population permanente active sont sous-estimées.

## Entrées de travailleurs de l'UE en Suisse : quelques définitions

En dehors des actifs titulaires d'une autorisation de séjour, une nouvelle catégorie, les travailleurs annoncés pour une durée de moins de 90 jours, a été établie pour les personnes en provenance de l'UE 15. Elle a la particularité de n'être assortie d'aucun titre de séjour et n'est donc pas décomptée dans les effectifs de population. Les personnes doivent simplement être annoncées aux autorités par les entreprises, que celles-ci soient situées en Suisse ou hors de Suisse (dans ce dernier cas, les employés sont dits "travailleurs détachés"; ils n'entrent pas dans le champ d'analyse de la Synthèse). Les employés peuvent résider en Suisse ou à l'étranger. L'interprétation du nombre d'annonces n'est pas aisée car la durée de travail effective n'est pas connue, sans compter que la même personne peut faire l'objet de plusieurs annonces au cours d'une année (sans dépasser la limite des 90 jours par année civile).

Précisons que cette libéralisation du marché de l'emploi est assortie, afin d'éviter la sous-enchère salariale, de mesures d'accompagnement. La principale est que les travailleurs détachés par une entreprise communautaire pour effectuer un travail en Suisse sont soumis aux conditions de travail et de salaire minimales en vigueur en Suisse.

### Lien entre la population active suisse et européenne (UE 15) selon le lieu de résidence

				Population résidente active en Suisse	
				étrangère <sup>(1)</sup>	Suisse
				non permanente	permanente
Permis G <sup>(2)</sup>	Fonctionn. int.	Suisses	Travailleurs annoncés <sup>(3)</sup>		
"Frontaliers" (au sens large)					
... Population résidente active dans l'Union européenne (UE 15)					

(1) Titulaires d'un permis de séjour B, C ou L.

(2) Frontaliers titulaires d'un permis correspondant.

(3) Personnes occupées moins de 90 jours par an par une entreprise suisse et tenues de s'annoncer auprès de l'Office fédéral des migrations (ODM).

### **Genève et Vaud: toutes les catégories de permis progressent**

### **Dans les deux cantons, la différence est dans la résidence**

En 2004, on a recensé en Suisse plus de 25 000 annonces concernant des travailleurs auprès d'un employeur suisse. Le canton de Genève est particulièrement concerné puisque, avec 4 400 annonces, c'est celui qui en compte le plus. Il représente 17 % du total de ces annonces faites en Suisse. Cette proportion est à mettre en regard avec le poids démographique du canton dans l'ensemble du pays, soit 6 %. Avec un peu moins de 3 300 annonces, le canton de Vaud vient en deuxième position. Sa part dans le total des annonces est un peu supérieure à son poids démographique (respectivement 13 % et 9 %). Les cantons proches des frontières ou encore ceux avec une activité touristique importante utilisent largement cette nouvelle disposition, à l'image du Valais qui, avec 2 600 annonces, occupe le troisième rang parmi les cantons.

En ce qui concerne la population active non permanente (courts séjours pour des contrats de travail de quatre mois à un an), les entrées en Suisse de ressortissants de l'UE 15 se sont élevées à près de 88 000 en 2004. Avec 3 800 entrées, la part du canton de Genève par rapport au total national est relativement réduite (4 %), loin de celle des annonces pour les séjours de moins de 90 jours. Pour le canton de Vaud (5 900 entrées), dont la part se fixe à 7 %, la différence entre les deux catégories est moindre.

Le nombre d'entrées de population active permanente pour l'ensemble de la Suisse s'établit à 28 500. Les 4 500 entrées enregistrées en 2004 pour le canton de Vaud représentent une part nettement supérieure aux deux premières catégories (14 %). Pour Genève (2 600 entrées), la part demeure plutôt moyenne (8 %).

La croissance de la population active permanente et non permanente est à apprécier en sachant que les contingents - fixés au niveau national - pour les nouvelles autorisations ont été épuisés en 2004, comme en 2003. Si l'on analyse les données pour les quatre catégories de travailleurs étrangers évoquées (frontaliers, séjours de moins de 90 jours, population permanente et non permanente), la première conclusion est que la hausse de la main-d'œuvre en provenance de l'UE 15 dans les deux cantons lémaniques est, d'une part, sensible et, d'autre part, supérieure à la moyenne nationale. Pour les raisons évoquées plus haut (voir page 9), un constat chiffré plus précis est délicat et la simple addition des chiffres cités n'aurait aucun sens. Quoi qu'il en soit, dans le contexte de stagnation de l'emploi qui prévaut dans les deux cantons observés, la croissance du nombre d'actifs étrangers liée aux accords bilatéraux est à souligner. Elle reflète l'élargissement géographique du marché du travail et la satisfaction de la demande exprimée par les entreprises.

L'autre conclusion a trait aux différences qui existent entre les deux cantons en fonction de la catégorie de permis. En schématisant, d'un côté, il y a le canton de Genève, où des personnes de plus en plus nombreuses en provenance de l'UE viennent travailler sans résider (frontaliers et séjours de moins de 90 jours). La dimension transfrontalière de l'agglomération est donc patente. De l'autre côté, dans le canton de Vaud, les nouvelles personnes actives provenant de l'UE sont globalement moins nombreuses, mais une bonne part d'entre elles intègrent la population permanente.

En raison des hésitations conjoncturelles et de la stagnation de l'emploi, peu de changements sont observés en matière de taux de chômage en 2004 par rapport à l'année précédente. Dans l'agglomération genevoise, le taux de chômage est quasi inchangé, passant de 6,9 % à 6,8 % entre 2003 et 2004. Il y a peu de différence entre le canton de Genève (6,9 %), où la légère baisse de 2004 fait suite à la forte augmentation de 2003, et le Genevois français (6,5 %). Dans le bassin lémanique, le taux de chômage est inférieur (6,4 %), mais progresse d'un demi-point de pourcentage en une année en raison de la hausse assez nette observée dans le canton de Vaud. Ce dernier continue toutefois d'afficher le taux de chômage le plus bas de la région en 2004 (5,9 %). A titre de comparaison, le taux de chômage est de 6,4 % dans le département de l'Ain et de 7,1 % dans celui de la Haute-Savoie. En France, les taux sont moins élevés dans les territoires observés qu'à l'échelon national, à l'inverse de la Suisse. Le différentiel reste important entre les deux pays en 2004 : 4,3 % en Suisse contre 9,9 % en France.

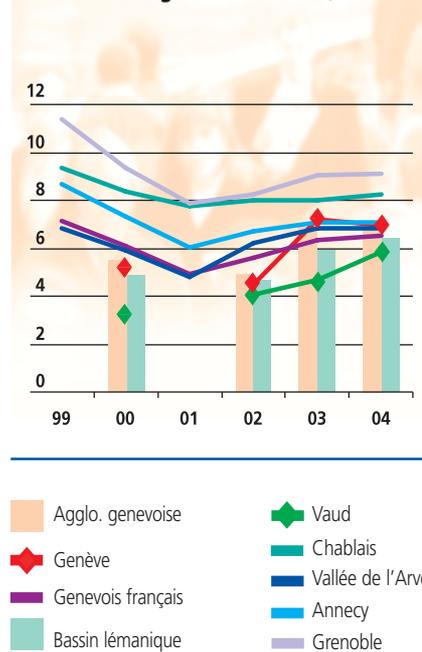
La stagnation de l'emploi et la persistance du chômage sont les causes principales de la hausse du nombre de bénéficiaires de revenu minimum de part et d'autre de la frontière, même si les dispositifs d'aide sont différents.

Le nombre de bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion) est en vive progression en 2004 en France (+ 8,8 %). La hausse est plus forte en Haute-Savoie (+ 9,3 %), un peu plus mesurée dans l'Ain (+ 7,3 %). Cette augmentation généralisée n'est pas uniquement le reflet d'une conjoncture somme toute pas si maussade que cela. Elle trouve aussi une de ses origines dans la réforme de l'assurance-chômage, qui conduit à un basculement plus fréquent et plus précoce des chômeurs vers le RMI. En décembre 2004, le nombre d'allocataires (hors secteur agricole) se monte à 4 200 dans l'Ain et à 5 600 en Haute-Savoie.

Dans le canton de Vaud, le nombre de bénéficiaires du RMR (revenu minimum de réinsertion) augmente de 21 % entre janvier et décembre 2004, poursuivant le mouvement à la hausse observé en 2003. Il dépasse les 2 700 personnes à fin 2004. Les difficultés à trouver un emploi en sont la cause principale, la majorité des nouveaux bénéficiaires étant des chômeurs en fin de droits. A Genève, le nombre de bénéficiaires du RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale) dépasse les 800 personnes en 2004, un niveau assez stable depuis 2002, malgré la hausse du nombre de chômeurs dans l'intervalle. Environ 200 nouvelles personnes ont bénéficié de ce régime en 2004, tandis qu'un nombre semblable l'ont quitté pour rejoindre le marché de l'emploi.

### Chômage : stabilité par rapport à 2003

Taux de chômage au sens du BIT, en %



### Revenu minimum : croissance du nombre de bénéficiaires

# Logement

## Niveau record dans la construction de logements

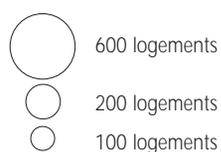
Avec plus de 5 000 logements commencés en 2004, la construction atteint un niveau d'activité record sur les sept dernières années dans l'agglomération transfrontalière genevoise (canton de Genève et zone d'emploi du Genevois français, sans le district de Nyon en raison de l'indisponibilité des données 2004). La croissance générale de 13 % par rapport à 2003 masque une évolution contrastée entre la hausse tenue dans le canton de Genève (+ 3 %) et celle très soutenue dans le Genevois français : dans la partie haut-savoyarde, après le repli de 2003, le nombre de logements commencés s'accroît de 22 %; la progression est légèrement plus mesurée dans la partie gessienne (+ 13 %).

Dans l'ensemble de la région frontalière française, la dynamique vigoureuse de ces dernières années ne ralentit donc pas. Dans la zone d'Annecy et le Chablais, l'augmentation est particulièrement forte (respectivement + 27 % et + 24 %), du même ordre que celle de 2003. Dans toute la zone française, la proportion des logements individuels continue à diminuer par rapport aux logements collectifs.

Dans le canton de Genève, avec à peine plus de 1 500 logements commencés, le niveau de 2004 demeure inférieur à celui enregistré en 1998, contrairement à ce qui prévaut en France voisine (3 500 contre 2 900 une année plus tôt) et dans le canton de Vaud (2 600 en 2003, dont presque 700 dans le district de Nyon).

Les données 2004 sur les logements commencés dans le canton de Vaud ne sont pas encore disponibles. En se basant sur les permis de construire déposés en matière d'habitation, le nombre des demandes est en augmentation en 2004, comme en 2003. Les montants prévus des travaux relatifs à ces demandes sont également en croissance, notamment en ce qui concerne les habitations collectives. On peut donc en déduire que le nombre de logements commencés a crû en 2004 dans l'ensemble du canton. L'évolution dans la zone la plus proche de Genève ne montre pas de différence marquée avec le reste du canton.

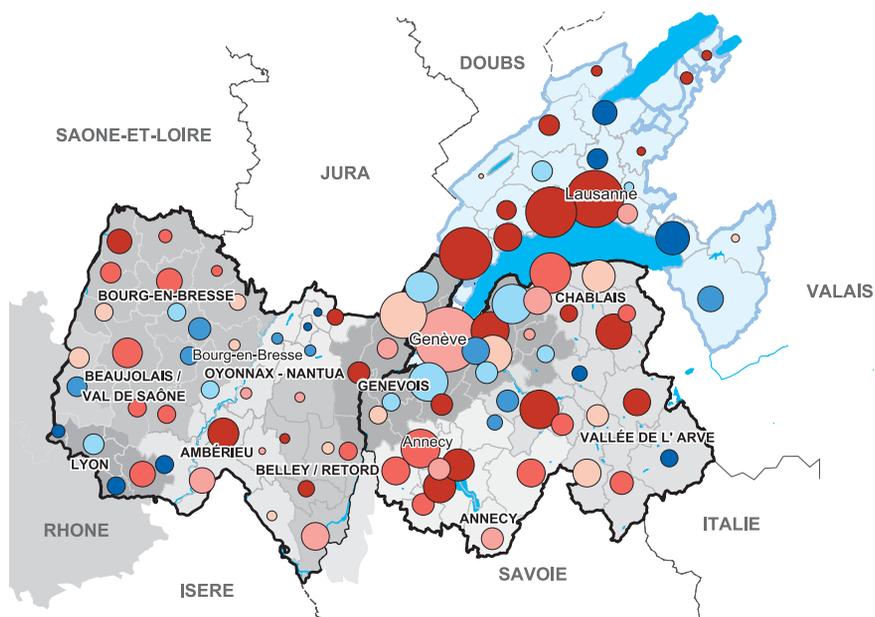
### Logements individuels et collectifs commencés en 2004<sup>1</sup>



#### Variation annuelle moyenne 2002-2004<sup>1</sup>



<sup>1</sup>Pour le canton de Vaud, les données 2004 étant indisponibles, il s'agit de la situation en 2003 et de la variation entre 2002 et 2003



La demande étant toujours très vive, les indicateurs de tension restent dans le rouge dans toute la zone frontalière. La progression forte et continue des prix en est le reflet : en 2004, les prix rejoignent (pour le Chablais) et dépassent (pour le Genevois et Annecy) la moyenne nationale (y compris Paris). Dans le canton de Genève, ils sont également à la hausse, mais à un rythme plus mesuré, notamment depuis 2001. Par conséquent, l'écart de prix des logements collectifs a tendance à se réduire entre les deux pays, comme l'indique le graphique ci-contre. Si la mesure de l'évolution est pertinente, les écarts en termes de niveau sont en revanche à relativiser car ils sont en partie dus à des différences de définition. En matière de logements individuels, les données comparatives manquent entre la France et la Suisse. Notons simplement que le prix moyen d'une villa (maison individuelle, y compris le terrain) dans le canton de Genève était de 1 250 000 francs suisses en 2003 (810 000 euros).

Autres indicateurs de la vive tension du marché immobilier français, les mises en vente demeurent à des niveaux très élevés, les stocks de logements disponibles restent au plus bas et, par conséquent, les délais d'écoulement des stocks sont au plancher.

Pour le marché immobilier suisse, les taux de vacance, qui demeurent à des niveaux extrêmement bas, confirment l'acuité de la tension. A Genève, le taux de vacance s'établit à 0,19 % en juin 2005, contre 0,15 % en juin 2004. Dans le canton de Vaud, il s'établit à 0,5% en juin 2005 (0,6 % en 2004).

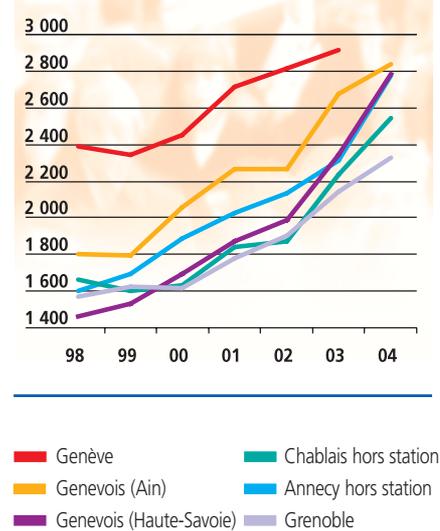
Les tensions sur le marché immobilier exercent une demande soutenue en matière de logement social dans toute la zone transfrontalière. Par conséquent, la croissance du nombre de logements à loyer modéré enregistrée durant les dernières années demeure clairement insuffisante pour répondre à la demande.

En 2003, la nette progression du parc de logements sociaux dans le Genevois haut-savoyard fait figure d'exception; la hausse est très mesurée dans le reste de la région frontalière française. Sur une durée plus longue, entre 1998 et 2003, c'est à Annecy et dans le Genevois haut-savoyard que le parc a le plus augmenté, là où la part du logement social par rapport à l'ensemble du parc était la plus faible en 1999. Dans l'ensemble de la zone frontalière française, les taux de vacance de plus de trois mois dans le logement social sont quasi nuls.

Du côté suisse, les données à disposition couvrent un champ plus limité car elles ne concernent que les logements qui bénéficient d'une aide à la pierre de la part du canton ou de la Confédération. Les subventions communales ainsi que les aides financières individuelles (comme les allocations de logement dans le canton de Genève) ne sont pas incluses. A Genève, sur les 1 300 logements neufs construits en 2004, un peu plus d'un tiers étaient subventionnés. A fin 2004, les logements subventionnés représentent un peu plus de 10 % de l'ensemble du parc des logements genevois. Dans le canton de Vaud, le nombre de logements subventionnés s'est accru de 5 % entre 2003 et 2004. Les logements subventionnés représentent un peu plus de 2 % de l'ensemble du parc de logements vaudois. Cette proportion est de moitié inférieure dans le district de Nyon, qui fait la part belle au logement individuel.

## Tensions toujours très vives sur le marché immobilier

Prix moyen des logements collectifs, en euro par m<sup>2</sup> <sup>1</sup>

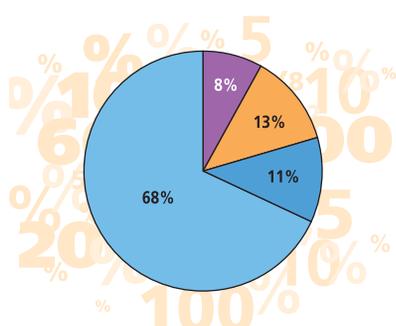


<sup>1</sup>Logements neufs uniquement pour la France, logements anciens et neufs pour Genève.

## Logement social : l'offre demeure insuffisante

# Déplacements

## Répartition des entrées quotidiennes de véhicules privés dans le canton de Genève selon l'heure, en 2004



- 6 à 7 heures
- 7 à 8 heures
- 8 à 9 heures
- Reste du temps

## Quelques chiffres de base sur les établissements hospitaliers de part et d'autre de la frontière

En 2004, le nombre de passages quotidiens (du lundi au vendredi) de véhicules individuels motorisés à la frontière franco-genevoise poursuit la hausse observée depuis 1998. En prenant seulement les entrées dans le canton de Genève durant la période de pointe du matin, de 6 à 9 heures, qui représentent environ le tiers du total des entrées quotidiennes à Genève, il est possible de se concentrer sur les déplacements entre domicile et lieu de travail. En une année, le trafic augmente de 1 %, comme en 2003. La hausse est la plus sensible pour les automobilistes transitant par la région de Saint-Julien. Les échanges routiers avec le canton de Vaud sont également en progression pour la même grille horaire. Ils sont plutôt stables si l'on prend la journée entière.

# Santé

Parmi les plus importants établissements hospitaliers publics de Rhône-Alpes à proximité relative de la frontière, figurent le Centre hospitalier d'Annecy (plus de 38 000 séjours), les Hôpitaux du Léman (29 000), le Centre hospitalier intercommunal d'Annemasse-Bonneville (19 000) et les Hôpitaux du Mont-Blanc (14 000). A titre de comparaison, le Centre hospitalier universitaire de Grenoble compte 83 000 séjours.

Sur l'ensemble des séjours hospitaliers des établissements publics de Rhône-Alpes, seuls 360 sont le fait de résidents suisses. On ne note aucune évolution significative depuis 2000. La fréquentation la plus forte concerne le centre hospitalier des Hôpitaux du Léman, à Thonon et Evian, dont les établissements ont accueilli près de 130 séjours. Proportionnellement, cela reste toutefois marginal (0,4 % du total des séjours).

En 2003, secteurs privé et public confondus, le nombre total de séjours hospitaliers s'est élevé à 103 300 dans le canton de Vaud, dont plus de 80 % dans des établissements publics, le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) en représentant 29 % à lui seul. Dans le canton de Genève, sur les 64 400 séjours dénombrés, 74 % relèvent des établissements publics, et 60 % de l'hôpital cantonal universitaire (HCU).

La fréquentation des hôpitaux par des résidents français est très inégale d'un canton à l'autre : en 2003, on compte dans les établissements du canton de Vaud 2 600 séjours de patients résidant en France (dont 470 Français) et, dans ceux du canton de Genève, 3 400 parmi lesquels 1 900 concernent des Français. Inégalité aussi dans les flux entre cantons, dans la mesure où les patients en provenance du canton de Vaud représentent 4 % du total des séjours hospitaliers à Genève et ceux en provenance de Genève 2 % des séjours hospitaliers vaudois.

# Formation

Certes, les chiffres à disposition ne couvrent pas l'ensemble des établissements de formation de part et d'autre de la frontière. Toutefois, les échanges transfrontaliers dans le domaine de la formation semblent rester vraiment limités.

Un exemple en France voisine : dans les établissements de l'enseignement secondaire public et privé (sous contrat) du Pays de Gex, des bassins de formation d'Annemasse et de Thonon, dont le nombre d'élèves ne représente pas moins d'un quart dans l'ensemble des deux départements, on compte, à la rentrée 2004, 540 élèves qui se sont déclarés de nationalité suisse. C'est même moins que l'année précédente (- 16 %). Cette baisse est liée uniquement à un renversement de la tendance dans l'enseignement privé (sous contrat) : - 36 % en 2004, contre une moyenne annuelle de + 39 % entre 2001 et 2003. Dans l'enseignement public, au contraire, le nombre d'élèves suisses s'accroît (+ 22 %). Ces 540 élèves du second degré qui se déclarent de nationalité suisse représentent 2 % de l'effectif, leur part étant plus élevée dans le bassin d'Annemasse et dans l'arrondissement de Gex que dans le bassin de Thonon.

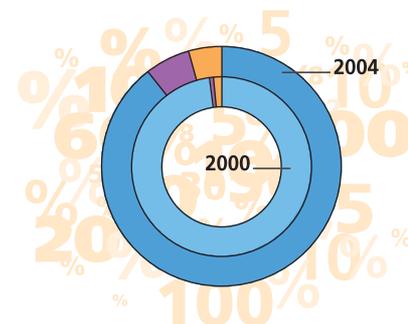
Du côté suisse, les ordres de grandeur changent peu d'une année à l'autre et la part des élèves, apprentis et étudiants transfrontaliers ou transcantonaux demeure restreinte dans les totaux respectifs. En 2004, viennent pour se former dans les entreprises ou écoles du canton de Genève environ 400 apprentis "vaudois" et 700 de France voisine (ensemble, 18 % de l'effectif total); à l'Université de Genève, on compte 1 200 étudiants du canton de Vaud et 900 de l'Ain et de la Haute-Savoie (14 % de tous les étudiants) et, dans les hautes écoles spécialisées et autres écoles genevoises de niveau tertiaire, respectivement 500 étudiants "vaudois" et 600 de France voisine (26% de l'effectif global). Se rendent dans le canton de Vaud environ 300 apprentis "genevois" (2 % du total en formation dans les entreprises ou écoles vaudoises), très peu de l'Ain et de la Haute-Savoie; s'y ajoutent, en provenance du canton de Genève, 300 étudiants à l'Université de Lausanne (3 % de l'effectif total) et 600 à l'École polytechnique fédérale (10 %).

Dans le canton de Genève, au total un peu moins de 4 000 élèves et étudiants, représentant 4 % des effectifs en formation, viennent des deux départements frontaliers, plus de la Haute-Savoie que de l'Ain. On compte parmi eux des Suisses résidant en France. Les fréquentations les plus importantes concernent l'enseignement obligatoire public, l'enseignement général privé, les formations professionnelles de base, les formations tertiaires (niveau hautes écoles spécialisées et formations voisines ou encore niveau Université). Dans les hautes écoles supérieures, des différences sensibles existent selon la formation suivie. A l'École d'ingénieurs de Lullier, les étudiants résidant en Haute-Savoie représentent plus du quart des effectifs et 54 % d'entre eux sont de nationalité française.

Les 6 600 enseignants des degrés primaire et secondaire du secteur public de l'enseignement genevois sont, à 95 %, de nationalité suisse. On compte 200 Français (3 %), légèrement plus que les autres nationalités. L'effectif des enseignants de 50 à 65 ans, qui vont donc partir à la retraite, est important (39 %). Le renouvellement des générations est en cours : la proportion des enseignants de 20 à 34 ans passe de 16 à 22 % en quatre ans. Dans cette tranche d'âge, la part des enseignants de nationalité française est passée de 1% à 6% entre 2000 et 2004 (de 9 à 90 en chiffres absolus). Cette tendance reste à apprécier en tenant compte du lieu d'obtention du titre et du lieu de domicile préalable à l'arrivée à Genève, données qui font actuellement défaut. La part des autres nationalités augmente aussi (respectivement de 1 % à 4 % ou de 13 à 63).

Des observations du même type peuvent être faites dans le canton de Vaud, mais l'ampleur de certains phénomènes y est moindre. Les Français y représentent une part infime. Leur proportion parmi les "20 à 34 ans" s'accroît mais leur effectif reste faible (moins d'une cinquantaine).

**Enseignants de 20 à 34 ans, dans les établissements publics primaires et secondaires du canton de Genève, en 2000 et 2004**



- Suisses
- Français
- Autres nationalités

---

## Remerciements

Cette Synthèse 2005 a été réalisée avec la collaboration de :

la Direction de l'équipement de Rhône-Alpes

les Directions départementales de l'équipement de l'Ain et de la Haute-Savoie

la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Rhône-Alpes

les Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Ain et de la Haute-Savoie

l'Agence nationale pour l'emploi d'Annecy

le Rectorat de l'Académie de Lyon

le Rectorat de l'Académie de Grenoble

la Direction des affaires sanitaires et sociales de Rhône-Alpes

l'Agence régionale de l'hospitalisation de Rhône-Alpes

le Service de l'économie, du logement et du tourisme du canton de Vaud

l'Office des transports et de la circulation du canton de Genève

le Service de la recherche en éducation du canton de Genève

l'Université de Genève





Créé à l'initiative du Comité régional franco-genevois, l'Observatoire statistique transfrontalier, qui couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud, est mis en œuvre par les trois institutions statistiques concernées : l'Office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT), l'INSEE Rhône-Alpes et le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du canton de Vaud (SCRIS).

Institué en 2001 dans la perspective de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux afin d'en mesurer les effets, l'Observatoire répond de plus en plus aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et au pilotage d'une région frontalière en développement.

Parmi les prestations offertes par l'Observatoire depuis sa création, plusieurs publications ont fourni une vision transfrontalière à partir des données de la statistique publique :

*Une vision d'ensemble au début d'un nouveau siècle - Fiches thématiques détaillées, 2002*

*Synthèses annuelles 2002, 2003, 2004, 2005*

*Agglomérations et aires urbaines dans l'espace transfrontalier Ain-Haute-Savoie-Genève Vaud, Martin Schuler, 2004*

*Une comparaison des salaires entre la France et la Suisse, INSEE Rhône-Alpes, 2004*

Plusieurs projets, très diversifiés, sont en cours de réalisation, parmi lesquels des projections démographiques transfrontalières, la mise à disposition sur le site Internet de tableaux de résultats statistiques issus de la base de données de l'Observatoire, une cartographie tant dans le domaine de la formation que de la santé, la publication de résultats statistiques clefs concernant la population et le logement, la création d'un répertoire des études à caractère transfrontalier.

Le site Internet de l'Observatoire statistique transfrontalier ([www.statregio-francosuisse.net](http://www.statregio-francosuisse.net)) fournit des informations sur son rôle, ses activités et permet de télécharger les publications et analyses.

## Pour toute information, les trois institutions statistiques suivantes sont à votre service :

### France

**Institut national de la statistique (INSEE)  
Direction régionale de Rhône-Alpes**  
165, rue Garibaldi - 69401 Lyon Cedex 03  
Téléphone : 04 78 63 28 15  
Télécopie : 04 78 63 25 25  
Messagerie : [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)  
Internet : [www.insee.fr/rhone-alpes](http://www.insee.fr/rhone-alpes)

### Suisse

**Office cantonal de la statistique (OCSTAT)**  
82, route des Acacias  
Case postale 1735 - 1211 Genève 26  
Téléphone : 022 327 85 00  
Télécopie : 022 327 85 10  
Messagerie : [statistique@etat.ge.ch](mailto:statistique@etat.ge.ch)  
Internet : [www.geneve.ch/statistique](http://www.geneve.ch/statistique)

**Statistique Vaud / Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)**  
6, rue de la Paix - 1014 Lausanne  
Téléphone : 021 316 29 99  
Télécopie : 021 316 29 50  
Messagerie : [info.stat@vd.ch](mailto:info.stat@vd.ch)  
Internet : [www.scris.vd.ch](http://www.scris.vd.ch)



• Responsable de la publication : Dominique Frei, directeur de l'OCSTAT		• Edition septembre 2005	
• Tirage : 3 800 exemplaires	• Impression : SRO Kundig, Genève	• Graphisme : OCSTAT	
• Données de références 2003/04	• ISBN : 2-11-093876-5	• Code Sage - DOBST 0528	

• COMMANDES	INSEE Rhône-Alpes	OCSTAT-Genève
• Publication	Prix: 10.- €	Prix: 15.- CHF
Copyright INSEE - OCSTAT - SCRIS		